

Tiré à part

NodusSciendi.net Volume 14 ième Septembre 2015



Volume 14 ième Septembre 2015

Étude Réunie par
BOHUI Djédjé Hilaire
Professeur des Universités



ISSN 2308-7676

Comité scientifique de Revue

BEGENAT-NEUSCHÄFER, Anne, Professeur des Universités, Université d'Aix-la-chapelle
BLÉDÉ, Loïbo, Professeur des Universités, U. Félix Houphouët Boigny, de Cocody-Abidjan
BOA, Thiéméli L. Ramsès, Professeur des Universités, Université Félix Houphouët Boigny
BOHUI, Djédjé Hilaire, Professeur des Universités, Université Félix Houphouët Boigny
DIJMAN, Kasimi, Maître de Conférences, Université Félix Houphouët Boigny
KONÉ, Amadou, Professeur des Universités, Georgetown University, Washington DC
MADÉBÉ, Georice Berthin, Professeur des Universités, CENAREST-IRSH/UOB
SISSAO, Alain Joseph, Professeur des Universités, INSS/CNRST, Ouagadougou
TRAORÉ, François Bruno, Professeur des Universités, Université Félix Houphouët Boigny
VION-DURY, Juliette, Professeur des Universités, Université Paris XIII
VOISIN, Patrick, Professeur de chaire supérieure en hypokhâgne et khâgne A/L ULM, Pau
WESTPHAL, Bertrand, Professeur des Universités, Université de Limoges

Organisation

Publication / DIANDUÉ Bi Kacou Parfait,
Professeur des Universités, Université Félix Houphouët Boigny, de Cocody-Abidjan
Rédaction / KONANDRI Affoué Virgine,
Professeur des Universités, Université Félix Houphouët Boigny, de Cocody-Abidjan
Production / SYLLA Abdoulaye,
Maître de Conférences, Université Félix Houphouët Boigny, de Cocody-Abidjan

Sommaire

- 1-EVOUNA Jacques (ENS-UMa, Cameroun) : « Accord du verbe ou sélection du sujet »?
- 2-DIALLO Adama (CNRST/INSS, Ouagadougou, Burkina-Faso) : « Les pronoms clitiques dans le Ffulde du Burkina-Faso »
- 3-MANDENG Ma Bell Esaïe, Doctorant (Université Ngaoundéré, Cameroun) : « L'aspecto-temporalité verbale et l'expression de l'éloge : une analyse de « Maréchal, nous voilà ! »
- 4-KOUAKOU Konan Séraphin (Université FHB Abidjan Cocody) : « La transgression morphosyntaxique dans Les Sofas suivi de L'œil de Bernard Zadi Zaourou comme caractéristique du français populaire ivoirien »
- 5- ESSOH N. Doreen Christelle, Doctorante (Université Yaoundé I, Cameroun) : « Troubles du langage et les lésions cérébrales précoces : analyse de la désarticulation phonétique chez deux victimes d'infirmité motrice cérébrale »
- 6-DUPUY François Ousmane, Doctorant (Université Johann Wolfgang Goethe. Universitat Frankfurt am Main) : « Réception ambivalente d'un langage hybride chez les écrivains francophones originaires du sud sahara dans l'espace européen »
- 7-DIANDUE BI Kacou Parfait (Université FHB Abidjan Cocody) : « Topolectes, espace et langage : pour une herméneutique de la signifiante spatiale »
- 8-DJOKOURI Innocent (Université Peleforo Gon Coulibaly de Korhogo / Côte d'Ivoire) : «La traduction (ou interprétariat) : une forme du DR ? Analyse de Monnè, Outrages et défis »
- 9-IBRAHIMA Sarr (Université Gaston Berger de Saint Louis, Sénégal): « Le cinéma sénégalais : un cadre d'expression d'un parler jeune de ville ; Etude de la communication transcodique dans Tundu Wundu, un feuilleton de Abdoulabd Wone»
- 10- KAKDEU Louis-Marie (CERAP, Abidjan/ Côte d'Ivoire, Chercheur associé au Centre d'Études Africaines, Université Babes-Blyai, Roumanie) : « Le langage du populisme au Cameroun »

11-BALGA Jean Paul (Université Maroua, Cameroun): « Parité : réalités ou représentations. Étude des systèmes d'énonciation dans le discours du président François Hollande au forum mondial des femmes francophones à Paris »

12-MULO Farenkia Bernard (Cape Breton University, Canada): « Tu es même comment ? ». Reproche et gestion des faces en français au Cameroun

13-ADOU Amadou Ouattara (Université FHB Abidjan Cocody) : « Ne touche pas à ma face ou la force argumentative de la violence verbale »

14-LAFRIFRA Abdennacer, Doctorant (Université ChouaïbDoukkali-Eljadida, Maroc) : « L'analyse de discours des méthodologues en didactique des langues : le cas des avant-propos de deux manuels scolaires de la 3ème année du cycle collégial marocain »

15-BOHUI Djédjé Hilaire (Université FHB Abidjan Cocody) : « De l'argumentativité de la langue, des actes de langage : étude de cas en pragmatique II »

16- GBAKRE Andoh Jean-Marie (Université Peleforo Gon Coulibaly de Korhogo / Côte d'Ivoire) : Interactivité et discoursivité de syntagmes interrogatifs dans le parler ivoirien

**Parité : réalités ou représentations. Étude du système d'énonciation du discours du
Président français le 20 mars 2013, au forum mondial des femmes francophones à
Paris**

Jean Paul Balga

Université de Maroua, Cameroun

Introduction

Le concept d'*énonciation* est défini par Benveniste (1974 : 80) comme une « mise en fonctionnement de la langue par un acte individuel d'utilisation » ; c'est « l'acte qui consiste à parler ou à écrire, à produire une suite de mots appelée *énoncée* » (Laurent, 2008 : 93). Depuis les travaux du célèbre linguiste, le concept est au centre d'un vaste champ de recherches qui intègre, entre autres, la pragmatique, la linguistique textuelle et les typologies textuelles. En effet, la linguistique de l'énonciation est issue d'un changement de paradigme : au concept de *parole*, Benveniste substitue celui de *discours*. En conséquence, l'opposition saussurienne langue/parole est remplacée par la distinction langue/discours qu'il s'agit d'étudier à travers l'énoncé du Président Hollande le 20 mars 2013 à Paris, en conclusion au forum mondial des femmes francophones. Comment le Président de la République française perçoit-il les droits de la gent féminine ? Comment se dévoilent les mécanismes discursifs ? Comment se manifeste la subjectivité dans le langage ? Quels sont les lieux d'inscription de cette subjectivité langagière ? C'est à ces questions que se propose de répondre cet article à travers la linguistique énonciative de Kerbrat-Orecchioni (1980) pour qui déictiques, pronoms personnels, démonstratifs, localisation temporelle, modalités d'énoncé et d'énonciation constituent des éléments discursifs pertinents ; la langue étant un moyen efficace d'agir, on étudie les traces de la subjectivité inscrite dans la situation d'énonciation. À cet effet, il est question de relier les formes linguistiques à la situation d'énonciation pour décrire ce que Benveniste (1974 : 82) appelle la « sémantisation de la langue ». On ne peut expliquer les déictiques et les modalités qu'en remontant aux éléments constitutifs de l'acte d'énonciation dans l'énoncé.

1. Déictiques et anaphoriques

Selon Kerbrat-Orecchioni (1980 : 34), on ne saurait tenter l'inventaire des unités « subjectives » sans envisager premièrement le cas de ces unités linguistiques dont l'observation est à l'origine de la réflexion « lexicologique » : il s'agit des «

déictiques », ou « shifters »¹. Provisoirement définis comme « une classe de mots dont le sens varie avec la situation », les déictiques exigent en effet, pour rendre compte de la spécificité de leur fonctionnement sémantico-référentiel, que l'on prenne en considération certains des paramètres constitutifs de la situation d'énonciation. Ainsi, les déictiques peuvent être compris comme des unités linguistiques dont la sélection à l'encodage et l'interprétation au décodage impliquent une prise en compte des éléments de la situation de communication, à savoir :

- le rôle que jouent les actants de l'énoncé dans le procès d'énonciation ;
- la situation spatio-temporelle du locuteur, et éventuellement de l'allocutaire.

Il importe d'insister sur ce point qui prête à de fréquentes équivoques : pour Kerbrat-Orecchioni (1980 : 36), ce « qui varie avec la situation », c'est le référent d'une unité déictique, et non pas son sens, lequel reste constant d'un emploi à l'autre ; le pronom *je* fournit toujours la même information, à savoir « la personne à laquelle renvoie le signifiant, c'est le sujet d'énonciation ». Il va de soi que toute unité linguistique voit son référent varier d'une énonciation à l'autre. Mais, pour reprendre la terminologie de Lyons², les unités non déictiques ont un *denotatum* (classe d'objets que l'item est virtuellement susceptible de dénoter) relativement stable. Les unités déictiques en revanche, si elles reçoivent bien en discours un référent spécifique, ne possèdent pas, en langue, de *denotatum* spécifiable. Mais, pour ce qui est de l'*anaphore*, c'est un terme polysémique qui se domine lui-même³. Certains l'utilisent comme synonyme de *représentation* ; d'autres par contre l'emploient quand le représentant renvoie au contexte antérieur, conformément à la valeur étymologique d'*anaphore*. Ils opposent : représentation par anaphore et représentation par anticipation (ou *cataphore*).

La même ambivalence s'observe dans l'usage du terme *déictique* où il convient de signaler certaines pratiques terminologiques différentes de celle que nous proposons dans cet article. Lorsque Bally (1969 : 191) parle de dénomination « absolue », il s'agit en réalité de référence déictique. La même approximation de langage se retrouve dans l'utilisation commune de l'expression « temps absolu » opposés aux « temps relatifs ». D'autres linguistes élargissent la notion de *deixis* pour y intégrer le cas de référence co-textuelle. Ainsi, Todorov (1970 : 10 ; 1972 : 406), en vertu d'une convention terminologique ni plus ni moins arbitraire, distingue : la *deixis*

¹ C'est en effet ce terme, généralement traduit par « embrayeurs », qu'utilise Roman Jakobson.

² Dans *Textes de référence pour le professeur de français au second cycle des Lycées*, T₁, Yaoundé, MINEDUC, mai, 1996, p. 65.

³ Sans parler de l'acceptation rhétorique du terme (anaphore = répétition rapprochée d'un même mot), ni de l'utilisation idiolecte qu'en fait J. Kristeva, qui appelle *anaphore* « le mécanisme du renvoi à l'intertexte, à ce espace translinguistique qui fonde le texte mais lui est étranger (cf. *Recherches pour une sémanalyse*, Seuil, Paris, 1969, p. 81).

individuelle (situationnelle) vs la *deixis* anaphorique (co-textuelle). De nombreux grammairiens qui, de façon plus contestable, étendent le sens du concept, mais tous s'accordent à mentionner certains pronoms personnels comme faisant partie des éléments déictiques.

1.1. Pronoms personnels

Les pronoms personnels (et les possessifs, qui amalgament en surface un article défini + un pronom personnel en position de complément du nom) sont les plus évidents, et les mieux connus des déictiques. Pour recevoir un contenu référentiel précis, les pronoms personnels exigent du récepteur qu'il prenne en considération la situation de communication, et cela de façon nécessaire et suffisante pour le cas de *je* qui est un pur déictique. Hollande en a suffisamment fait usage dans son discours :

(1) **Je** tiens à vous accueillir donc pour ce premier Forum mondial des femmes francophones. [...]. **Je** veux remercier l'administrateur de l'OIF, [...]. **Je** rappelle que c'est en français que s'est écrite la déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen, en 1789, [...]. En France, c'est l'une des priorités du gouvernement portée par Najat VALLAUD-BELKACEM qui, **je** crois, vous a présenté ce qu'elle a engagé avec le gouvernement [...]. Mais nous avons une autre ambition que **je** voulais vous faire partager [...]. **Je** veux donc saluer leur rôle en Tunisie, en Libye, en Egypte et en Syrie, [...] **je** ne sais ce que valent ces statistiques [...]. **Je** pense aussi à celles qui sont mutilées, empêchées, reléguées [...]. **Je** pense enfin à celles qui sont massacrées [...]. **Je** veux saluer ici les pays qui représentent cette volonté, [...]. Monsieur le Secrétaire général, et **je** vous en félicite. [...]. **Je** pense aux mutilations génitales et aux mariages forcés [...]. **Je** vois dans cet Appel aussi une obligation pour les gouvernements, [...]. **Je** pense que cet Appel [...] pourra même être intégré dans nos textes fondamentaux.

« Quand on étudie des textes, dit Mortureux (2013 : 123), [...], il est souvent utile de se livrer à des comptages [...]. La fréquence relative de tels mots peut apporter des informations sur l'intérêt qu'ils portent à tel problème, la façon dont ils l'envisagent ». Comme on peut si bien le constater, 14 occurrences du pronom personnel sujet, *je* sont identifiées dans le discours présidentiel. Le déictique *je*, qui se réfère à Hollande + la France, traduit évidemment l'engagement de la République française représentée par le locuteur ; le Président français est totalement acquis à la cause de la gent féminine. Cette ferme conviction est d'ailleurs renforcée par la présence des pronoms compléments et des possessifs dont il fait aussi suffisamment mention dans son propos. L'extrait suivant en est une illustration :

(2) C'est un grand honneur que vous **nous** faites de venir au palais de l'Élysée [...]. C'est la langue parlée, à travers le monde, par toutes celles et tous

ceux qui **nous** font l'honneur de la partager avec **nous** [...]. Je veux saluer ici les pays qui représentent cette volonté, avec **nous**, [...]. Vous **me** remettez ce soir le texte d'un appel, [...]. **Notre** langue est un instrument du droit[...] nous devons justement aller au-delà des frontières de chacun de **nos** États[...] la cause des femmes vaut aussi que nous déployons **nos** armées pour les défendre[...] cet Appel [...] pourra même être intégré dans **nos** textes fondamentaux [...]. Cet Appel [...], désormais est le **nôtre**.

S'il est vrai que l'orateur utilise abondamment le singulier au début de son discours pour poser le problème qui l'affecte personnellement, il n'en demeure pas moins vrai qu'il recourt au pluriel pour montrer la dimension nationale, voire universelle du problème. Le mal n'est pas l'apanage des femmes francophones, mais il concerne aussi son pays, la France. Le pronom complément **nous** est essentiellement inclusif dans cet extrait, je (Hollande) + ils (Français) : « que vous **nous** faites », « qui **nous** font l'honneur », « partager avec **nous** », « volonté, avec **nous** », etc. Il en va de même de certains possessifs pluriels récurrents dans le texte : « **notre** langue », « désormais est **le nôtre** ». Dans sa logique discursive, le locuteur utilise, trois fois de suite, un adjectif possessif pluriel **nos** qui inclut d'autres types de référents : je + vous + ils, notamment les Français et leur président, les femmes francophones et leurs gouvernements. Pour Martin (1992 : 249), « aucun énoncé n'est strictement équivalent à un autre ; lié par nature à la situation de discours, l'énoncé est aussi variable que les situations elles-mêmes ». Les occurrences telles que « **nos** États », « **nos** armées », « **nos** textes fondamentaux » sont assez illustratives pour montrer l'évolution référentielle du système d'énonciation. Selon le Président français, le combat pour le rétablissement de la femme dans ses droits est celui de tous les gouvernements français et francophones. Il y a grand intérêt à en prendre conscience et trouver les voies et moyens pour lutter efficacement contre ce fléau à l'échelle mondiale. C'est pourquoi François Hollande procède à un jeu de pronoms et passe de la première personne du singulier à celui du pluriel sujet, **nous** :

(3) À l'horizon 2050 – **nous** serons encore là [...] **nous** sommes unis et rassemblés. **Nous** avons une langue en partage. Beaucoup de mots que **nous** avons en usage sont des héritages [...]. Une feuille de route [...] **nous** veillons à ce qu'elle puisse être respectée, [...]. **Nous** faisons en sorte que ce principe de parité puisse trouver sa traduction. Mais **nous** avons une autre ambition [...]. **Nous** avons inventé une troisième génération des droits des femmes. [...] **nous** avons à faire à travers cette troisième génération, [...]. Mais si **nous** voulons être à la hauteur des valeurs que **nous** portons, **nous** devons justement aller au-delà des frontières de chacun de nos États. **Nous** avons regardé avec faveur et

enthousiasme même les « printemps arabes ». [...], que **nous** organisons les 4 et 5 juillet à Paris, [...]. Et **nous** devons faire de la lutte contre les violences faites aux femmes une grande cause de la Francophonie. [...] **nous** sommes aussi allés là-bas. Parce que **nous** considérons que la cause des femmes vaut aussi que **nous** déployons nos armées pour les défendre. **Nous** avons donc à prendre toutes les mesures partout. [...] parce que **nous** aurons à saluer Abdou DIOUF et lui dire notre amitié. [...], **nous** aurons à porter à un niveau plus élevé [...]. En France, **nous** entendons montrer l'exemple. C'est une des conditions que **nous** posons pour la politique de développement. **Nous** ne le faisons pas d'ailleurs, [...].

Au total, on enregistre 22 occurrences de la première personne du pluriel sujet qui ne sont pas toutes de même statut en termes de référents. Le contexte permet en effet de distinguer une quinzaine d'occurrences » à valeur collective ou inclusive, je + tu + tu + ils + elles : « nous sommes unis et rassemblés », « nous avons une langue en partage », « beaucoup de mots que nous avons en usage », « si nous voulons être [...] que nous portons, nous devons justement », « nous devons faire de la lutte », « nous avons donc à prendre toutes les mesures », etc. C'est dire que le passage du singulier au pluriel n'est pas un fait de hasard. Hollande s'aperçoit que les difficultés sont aussi bien les siennes que celles de ses auditeurs rassemblés devant lui à l'Élysée. Comme le notent si bien Fromilhague et Sancier-Chateau (2004 : 4), « tout discours, [est] généralement défini comme prise de parole engageant un émetteur et un récepteur dans une situation d'énonciation donnée ». Dans ce combat collectif, Hollande semble donner l'exemple de sacrifice personnel dans la mesure où le discours s'achève par une fréquence remarquable d'un **nous** exclusif, individuel ou personnel autocentré sur le locuteur, je + France : « nous organisons les 4 et 5 juillet à Paris », « nous sommes aussi allés là-bas », « nous considérons », « nous déployons nos armées », « nous aurons à saluer », « nous aurons à porter », « En France, nous entendons montrer l'exemple », « conditions que nous posons », etc. La France, incarnée par son Président Hollande, se présente comme un modèle à suivre dans la lutte pour la liberté de la femme francophone. Étant donné que les dommages causés par le non-respect des droits de la femme sont énormes, le locuteur ne manque pas d'attirer particulièrement l'attention de ses auditeurs sur cette situation critique. Les nombreuses occurrences de la deuxième personne du pluriel participent de cette interpellation du public rassemblé :

- (4). C'est un grand honneur que **vous** nous faites de venir au palais de l'Élysée. Je tiens à **vous** accueillir donc pour ce premier Forum mondial des femmes francophones. C'est dire si ce que **vous** représentez – la

Francophonie – est une belle idée promise à un grand avenir. **Vous** êtes ici, nombreuses venant de différents continents. **Vous** témoignez de la grande richesse de la Francophonie. Venant de beaucoup de pays, **vous** avez participé à la construction [...] ambition que je voulais **vous** faire partager car elle peut être aussi la **vôtre**. Et donc de prolonger ce que **vous** avez fait aujourd’hui. Monsieur le Secrétaire général, et je **vous** en félicite. **Vous** me remettez ce soir le texte d’un appel, l’Appel des femmes francophones. **Vous** demandez à l’ensemble des acteurs de la Francophonie, [...] **Vous** avez donc été, [...] des pionnières. Voilà, Mesdames, Messieurs, l’Appel de l’Élysée que **vous** avez prononcé. Cet Appel est le **vôtre**, [...].

13 fois, François Hollande désigne expressément ses allocutaires par la deuxième personne du pluriel sujet, *vous* : tu + tu + elles. Les allocutaires se répartissent entre les femmes tantôt à l’échelle universelle, tantôt à l’échelle de la francophonie singulièrement. Les extraits suivants en sont des illustrations : « C’est un grand honneur que *vous* nous faites de venir au palais de l’Élysée », « Je tiens à *vous* accueillir donc pour ce premier Forum mondial des femmes francophones », « que *vous* représentez », « *vous* êtes ici, nombreuses », « *vous* témoignez », « *vous* avez participé », « je voulais *vous* faire partager ». S’il est vrai que les difficultés touchent toutes les femmes de la planète, le Président met l’accent ici sur le cas des femmes francophones, lesquelles sont particulièrement reléguées au second plan. Le locuteur rassure celles-ci de son appui inconditionnel en saluant leur initiative, tu + tu : « *vous* avez donc été, [...] des pionnières ». Mais, à côté du public féminin, on identifie également un deuxième type de référent unique, solitaire, en l’occurrence le Secrétaire général de l’OIF à qui se réfère le *vous* exclusif dit de majesté, + tu - elles : « ambition que je voulais *vous* faire partager car elle peut être aussi la *vôtre*. », « [...] prolonger ce que *vous* avez fait aujourd’hui », « Monsieur le Secrétaire général, et je *vous* en félicite », « *vous* me remettez ce soir le texte d’un appel », « l’Appel de l’Élysée que *vous* avez prononcé ». Le locuteur exprime ainsi sa reconnaissance à l’endroit d’un personnage ayant durement œuvré pour la cause de la gent féminine. Au-delà des pronoms personnels utilisés par le locuteur pour désigner aussi bien le destinataire que le destinataire, cette reconnaissance se lit également à travers la présence de certains démonstratifs dans le discours.

1.2. Démonstratifs

Les démonstratifs sont, selon les cas, référentiels au cotexte (représentants) ou référentiels à la situation de communication (déictiques). En emploi déictique, il convient de distinguer le cas des démonstratifs constitués à l’aide des particules *-ci*, *-là* ; leur répartition est de nature déictique puisqu’elle se fait, en principe, selon l’axe :

proximité/éloignement du dénoté par rapport au locuteur. On peut y assimiler le cas des adverbes de lieu, en signalant toutefois que l'opposition n'est plus binaire, comme en anglais (*here* = proximité ; *there* = éloignement), mais ternaire : en réalité, dans l'usage actuel, *là* neutralise l'opposition *ici/là-bas*. Dans le discours présidentiel, deux cas de figure sont relevés :

- (5). Vous êtes **ici**, nombreuses venant de différents continents. Je veux saluer **ici** les pays qui représentent cette volonté, [...].

Comme on peut le constater, il y a rareté d'occurrences des démonstratifs constitués des particules et des adverbes de lieu. Hollande n'accorde pas ainsi une importance particulière au cadre de réflexion, à savoir l'Élysée. Pour lui, l'essentiel se trouve dans les débats et les résolutions prises au terme du forum. C'est la raison pour laquelle, il fait sans cesse usage du démonstratif simple à valeur spatiale, ce observé dans les énoncés ci-après :

- (6). **Ce** forum est l'occasion de rappeler [...]. Vous me remettez **ce** soir le texte d'un appel, [...]. Vous demandez à l'ensemble des acteurs de la Francophonie, à travers **ce** texte, de renforcer la promotion des droits des femmes [...]. La France souscrit à **cet** engagement et je pense que **cet** Appel doit bien aller au-delà de la Francophonie. Je vois dans **cet** Appel aussi une obligation pour les gouvernements, [...]. Je pense que **cet** Appel [...] pourra même être intégré dans nos textes fondamentaux. **Cet** Appel est le vôtre, mais **cet** Appel, désormais est le nôtre.

Les syntagmes « *ce forum* », « *ce soir* », « *ce texte* », « *cet engagement* », « *cet appel* » apparaissent de façon itérative vers la fin du discours. Le locuteur fait une mise au point en résumant ainsi l'essentiel de son propos. Hollande insiste sur les textes qui doivent être pris en compte afin d'éviter toutes sortes de discriminations à l'égard de la femme francophone. Le syntagme nominal « *cet appel* » qui apparaît 6 fois au dernier paragraphe s'accompagne forcément d'un « geste désignant l'objet en même temps qu'est prononcée l'instance du terme » (Benveniste, 1970 : 15), ou tout au moins d'un regard ostensiblement dirigé vers le dénoté. L'énoncé sans cela est agrammatical. Or, ce geste qui s'accompagne de l'expression orale exprimée par le syntagme nominal ne peut être interprété correctement que dans la situation concrète de la communication : le démonstratif est donc, indirectement, déictique. On parle dans ce cas de *deixis par ostension*.

Au total, on compte 9 démonstratifs simples désignant les assises consacrées au forum mondial des femmes francophones à Paris. C'est dire que ce sommet s'inscrit parmi les priorités du Chef de l'État français et il en fait une préoccupation

particulière ; il faut, selon lui, agir d'urgence pour rétablir la femme francophone dans ses droits. C'est ce qui apparaît également dans les occurrences temporelles.

1.3. Localisation temporelle

Exprimer le temps, c'est localiser un événement sur l'axe de la durée, par rapport à un moment T pris comme référence. Ce T peut, selon le cas, correspondre à une date particulièrement prise comme référence du fait de son importance historique dans une civilisation donnée. C'est la naissance de Jésus Christ qui fonctionne pour nous comme base du calendrier, en ce qui concerne du moins la numérotation des années (Balga, 2010 : 104). Ce type de repérage fonde notre système de datation, mais n'est d'aucune pertinence pour ce qui est de la conjugaison verbale.

La localisation temporelle s'effectue essentiellement grâce au double jeu des formes de temps et de la conjugaison des verbes, et des adverbes ainsi que des locutions adverbiales. De ces deux procédés, le premier exploite abondamment le système de repérage déictique, pendant que les adverbes temporels se répartissent entre la classe des déictiques et celles des relationnels. Le corpus nous en donne une illustration :

- (7). Autant de raisons pour porter **aujourd'hui** le combat des femmes. [...] dans le gouvernement de Jean-Marc Ayrault, il y a **aujourd'hui** plus de femmes que d'hommes. Et puis, **aujourd'hui**, ce que nous avons à faire à travers cette troisième génération, [...]. Et donc de prolonger ce que vous avez fait **aujourd'hui**.

L'adverbe temporel « aujourd'hui » apparaît 6 fois dans le discours. « Or, il est clair, dit Mortureux (2013 : 175), que l'ensemble des emplois d'un mot donné manifeste une grande variété. La diversité de la désignation en discours paraît à certains mettre en cause l'existence même d'une signification linguistique définissable ». C'est dire que la fréquence de l'adverbe de temps ne marque pas seulement l'instance d'énonciation mais elle annonce un jour nouveau pour les femmes francophones désormais promises à un bel avenir. Hollande attire l'attention sur ce jour décisif qui voit s'effectuer les travaux et les résolutions en faveur des femmes, de garantir à travers le droit, leur intégrité corporelle et leur dignité. Au-delà de cet adverbe, le Président utilise aussi les formes verbales pour délivrer son message « messianique ». S'agissant des désinences verbales Benveniste (1974 : 83) déclare : « De l'énonciation procède l'instauration de la catégorie du présent, et de la catégorie du présent naît la catégorie du temps. Le choix d'une forme de passé/présent/futur est donc de nature évidemment déictique » : la référence est « nynégocentrique » comme on l'observe dans différentes formes du passé présentes dans le texte :

- (8). C'est une initiative qui **est venue** du président Abdou DIOUF. Je veux remercier [...] les équipes qui **ont permis**, [...] cette initiative.[...] vous **avez participé** à la construction [...] de la langue française.[...] c'est en français que **s'est écrite** la déclaration des droits de l'Homme [...] qu'**a été rédigée** la déclaration universelle des droits de l'Homme, en 1948.[...] un membre nous **a présenté** sa démission. Nous **avons inventé** une troisième génération des droits des femmes. [...]. La seconde génération, **c'était** et c'est encore les droits sociaux et sanitaires, que les femmes **ont** chèrement **conquis** [...]. Nous **avons regardé** avec faveur [...] les «printemps arabes». Parce que les femmes **ont incarné** l'inspiration à la démocratie. Elles **ont mis** la question de l'égalité des droits dans toutes ses dimensions [...]. Et donc de prolonger ce que **vous avez fait** aujourd'hui. Je pense aussi à celles qui **sont mutilées**, [...]. Je pense enfin à celles qui **sont massacrées** [...] qui **ont été** les premières victimes du terrorisme. Et si la France est au Mali, c'est parce qu'elle **a été appelée** par un pays ami, [...] mais c'est aussi parce que des femmes **étaient** victimes d'oppression, [...] que nous **sommes aussi allés** là-bas. Mais ces printemps ne se déroulent pas toujours comme il **était prévu**. [...] il y **a eu** cette résolution sur la prévention, [...]. La France y **a contribué**. Vous **avez donc été** [...] des pionnières. Le plan d'action francophone sur les violences faites aux femmes **a été adopté** récemment, Voilà, [...] l'Appel de l'Élysée que vous **avez prononcé**.

On compte 25 occurrences où Hollande fait état des procès antérieurs : il s'attarde sur le rôle de la langue dans la Déclaration des Droits de l'Homme, fait le bilan des sévices administrés aux femmes francophones afin de souligner les efforts consentis par son pays pour l'éradication de ces pratiques dégradantes. Pour ce faire, le locuteur a essentiellement recours au passé composé pour marquer le souvenir vivace des actions accomplies dans le passé, et qui se prolongent dans le présent. Le Président attire d'ailleurs l'attention sur l'urgence de l'heure au présent de l'indicatif pour exprimer les actions concomitantes. Ces actions se lisent aisément à travers l'extrait suivant :

- (9). C'est un grand honneur que vous nous **faites** de venir au palais de l'Élysée. Je **tiens** à vous accueillir donc pour [...]. Vous **témoignez** de la grande richesse de la Francophonie. Ce qui **fait** que dans le gouvernement de Jean-Marc AYRAULT, il y **a** aujourd'hui plus de femmes que d'hommes. [...] ce que nous **avons** à faire [...]. Je **veux** saluer ici les pays qui **représentent** cette volonté, [...] je vous en **félicite** [...]. **C'est** une étape importante. Et ce texte **déclare** que les

États ne **peuvent** invoquer des considérations culturelles, [...]. Aucune religion n'**appelle** à la violence contre les femmes. Nous **avons** donc à prendre toutes les mesures partout. Aucun pays n'**est** exempt de cette responsabilité [...]. Je **pense** aux mutilations génitales [...]. En France, nous **entendons** montrer l'exemple. C'**est** une des conditions que nous **posons** pour la politique de développement. Nous ne le **faisons** pas d'ailleurs, [...]. Vous me **remettez** ce soir le texte d'un appel, [...]. Vous **demandez** à l'ensemble des acteurs de la Francophonie, [...]. La France **souscrit** à cet engagement et je **pense** que cet Appel doit bien aller au-delà de la Francophonie. Il **marque** [...] la création d'un réseau de solidarité [...].

Le discours est principalement écrit au présent de l'indicatif et les occurrences sont loin d'être exhaustives. Hollande estime qu'avec les moyens disponibles, on doit agir sans délais afin de limiter les souffrances des femmes francophones. C'est pourquoi, il se veut optimiste, un optimisme rassurant dans la mesure où il alterne le présent et le futur simple en vue d'esquisser le procès postérieur. L'extrait ci-dessous en dit long à ce sujet :

- (10). [...] nous **serons** encore là [...] la réunion sur l'égalité de l'Union pour la Méditerranée, [...] **devra** nous fournir l'occasion [...]. Le XVème sommet [...] **sera** très important, [...] parce que nous **aurons** à saluer Abdou DIOUF [...]. Pour ce XVème sommet, nous **aurons** à porter à un niveau plus élevé cette exigence [...]. Je pense que cet Appel **vivra** jusqu'au sommet de Dakar et **pourra** même être intégré dans nos textes fondamentaux.

S'il y a prédominance du présent dans le discours présidentiel, il est cependant suivi du passé composé et du futur simple. Si l'on appelle T_0 le moment de l'instance d'énonciation de la phrase, T_1 celui de la réalisation du procès et T_2 le moment d'accomplissement du procès, on constate que la seule information véhiculée par la forme en **-ra** est la suivante : T_2 est postérieur à T_1 et à T_0 : d'où la certitude de l'orateur quant aux solutions définitives aux problèmes des femmes francophones. Néanmoins, les temps des verbes ne peuvent pas effectuer tous les aspects de la localisation temporelle. Celle-ci se réalise également dans d'autres formes d'énoncé.

2. Modalité/modalisation

En linguistique, les modalités sont considérées comme des éléments qui expriment un certain type d'attitudes du locuteur par rapport à son énoncé. Bally (1969 : 193) indique que toute phrase peut s'analyser en deux éléments : un « contenu représenté », le *dictum* et une modalité, le *modus*, qui indique la position du

locuteur vis-à-vis de la réalité du contenu exprimé. D'après Dubois et *al.* (1991 : 319, 320),

« La modalité définit le statut de la phrase : assertion, ordre ou interrogation. [...], la modalisation définit la marque donnée par le sujet à son énoncé. L'évocation des différents concepts utilisés dans l'analyse de l'énonciation permet de mieux comprendre la notion de modalisation. Le concept de distance envisage le rapport entre sujet et monde par l'intermédiaire de l'énoncé [...]. Le concept de transparence étudie la présence ou l'effacement du sujet d'énonciation [...]. Le concept de tension enregistre les rapports entre locuteur et interlocuteur par le moyen du texte.

Explicite ou incorporée au *dictum*, la modalité peut être envisagée sous l'angle d'énoncé. Il s'agit d'analyser les moyens utilisés pour traduire le procès d'énonciation.

2.1. Modalité d'énonciation

Les modalités d'énonciation renvoient au sujet de celle-ci et marquent l'attitude énonciative de ce sujet dans sa relation à son allocataire. Elles se traduisent, selon Biloa (2004 : 193), par différents types de phrases énonciatifs : assertif, injonctif, juissif ou interrogatif qui expriment respectivement une affirmation, un ordre ou un questionnement à l'intention de l'allocataire.

Dans le discours, le locuteur ne soulève aucune interrogation ; c'est la preuve qu'il maîtrise parfaitement tous les contours du sujet développé. Mais il affiche plutôt une assurance certaine, laquelle transparait dans le type de phrases déclaratif qui domine entièrement le discours. Il suffit de considérer seulement les deux premiers paragraphes du texte pour s'en rendre compte :

- (11). C'est un grand honneur que vous nous faites de venir au palais de l'Élysée. Je tiens à vous accueillir donc pour ce premier Forum mondial des femmes francophones. C'est une initiative qui est venue du président Abdou DIOUF. Je veux remercier l'administrateur de l'OIF, Clément DUHAIME, et toutes les équipes qui ont permis, grâce à leur dévouement, le rayonnement de cette initiative et, au-delà, de la langue française que nous partageons.

La Francophonie, c'est plus qu'une idée ; c'est même davantage qu'une organisation. La Francophonie, c'est d'abord une communauté humaine à travers 77 États qui y adhèrent et près de 250 millions de locuteurs dans le monde. À l'horizon 2050 – nous serons encore là – on annonce 750 millions de francophones. C'est dire si ce

que vous représentez – la Francophonie – est une belle idée promise à un grand avenir.

Le texte est à 100% constitué de phrases de type assertif exprimant des affirmations relatives aux conditions de vie de la femme francophone. Pour Hollande, le niveau des dommages a atteint son paroxysme. Il est temps d'agir. À la fin de son discours, le Président adopte un ton ferme *via* deux énoncés fort déclaratifs :

- (12). Je pense que cet Appel vivra jusqu'au sommet de Dakar et pourra même être intégré dans nos textes fondamentaux. [...]. Cet Appel est le vôtre, mais cet Appel, désormais est le nôtre.

Pour le leader français, chacun doit personnellement s'impliquer pour défendre la nature humaine ; sa détermination se lit non seulement dans le type de phrases choisi mais aussi à travers les modalités d'énoncé.

2.2. Modalité d'énoncé

Les modalités d'énoncé renvoient au sujet de l'énonciation marquant son attitude vis-à-vis du contenu de l'énoncé. Il s'agit des « moyens par lesquels un locuteur manifeste la manière dont il envisage son propre énoncé » (Dubois et *al.*, 1991 : 319). Pour Jakobson (1963 : 95), les modalités réalisent la fonction expressive en exprimant la manière dont l'énonciateur apprécie le contenu de l'énoncé. La proposition, selon Biloa (2004 : 194), peut être vraie, possible, nécessaire, certaine, établie, obligatoire, permise, utile, heureuse, agréable, souhaitable, etc. Avec Kerbrat-Orecchioni (1980 : 120), on distingue deux aspects de la subjectivité :

- l'affectif, qui concerne toute expression d'un sentiment du locuteur ;
- l'évaluatif, qui correspond au jugement en terme de bon/mauvais ou modélisation selon le vrai, le faux ou l'incertain.

L'expression linguistique de la subjectivité se fonde sur les catégories grammaticales. Dans le propos d'Hollande, on discrimine les noms évaluatifs souvent péjorativement connotés :

- (13). Et si la France est au Mali, [...] c'est aussi parce que des femmes étaient victimes d'**oppression**, d'**obscurantisme** [...]. Je pense aux **mutilations** génitales [...].

L'orateur décrit en termes négatifs les conditions de vie des femmes francophones. Celles-ci verront leurs statuts s'améliorer du seul fait qu'elles appartiennent à la Francophonie. La langue française est présentée comme la solution définitive aux difficultés des femmes :

- (14). Et elle ne cesse de s'enrichir, car la langue, c'est la **vie** [...]. L'histoire de la langue française, c'est l'histoire de l'**hospitalité**, de l'**échange** et du **partage** [...]. Notre langue est un **instrument** du droit et de la paix. [...] grande **richesse** de la Francophonie [...]. Vous avez donc été, de ce point de vue, des **pionnières**.

La critique est acerbe ; Hollande ne ménage aucun effort pour décrire la discrimination sexuelle telle qu'elle se vit dans les pays francophones. Le cri de détresse de la femme doit être entendu. C'est pourquoi il utilise certains adjectifs qualifiant les conditions de vie inhumaines dans lesquelles baigne la femme francophone :

- (15). Je pense aussi à celles qui sont **mutilées, empêchées, reléguées** [...]. Je pense aux **mutilations** génitales et aux mariages **forcés** et **précoces** [...]. Je pense enfin à celles qui sont **massacrées** [...] pratiques et coutumes qui sont **discriminatoires** envers les femmes.

Le locuteur passe à la moralisation des comportements. Il invite les uns et les autres à faire preuve d'éthique, du bon sens et d'humanisme. C'est la raison pour laquelle il emploie de nombreux qualificatifs à connotation méliorative tels que :

- (16). [...] – la Francophonie – est une **belle** idée promise à un **grand** avenir [...]. Vous êtes ici, **nombreuses** venant de différents continents [...]. Nous avons une langue en partage. Elle a une **grande** histoire [...]. Et puis, aujourd'hui, ce que nous avons à faire à travers cette troisième génération, c'est de réaliser l'égalité **réelle** entre les femmes et les hommes. C'est une étape **importante** [...]. Le XVème sommet de la Francophonie... sera **très important**, [...] nous aurons à porter à un niveau **plus élevé** cette exigence [...]. **Aucune** religion n'appelle à la violence contre les femmes. [...]. **Aucun** pays n'est exempt de cette responsabilité [...].

Dans ces énoncés, le Président exprime des vœux dont il souhaite vivement la réalisation. Pour lui, les solutions aux problèmes du genre sont à la portée de l'humanité ; ce n'est qu'une question de volonté politique. Après avoir longuement déploré cette situation de crise du genre, le locuteur donne clairement son point de vue sur la question. C'est ce qu'expriment les verbes *croire* et *penser* dans les énoncés suivants :

- (17). [...], je **crois**, vous a présenté [...]. Je **pense** aussi à celles [...]. Je **pense** aux mutilations génitales [...]. Je **pense** enfin à celles [...] je **pense** que cet Appel [...] Je **pense** que cet Appel vivra jusqu'au sommet [...].

Hollande utilise 6 fois le verbe *penser* à la fin de son discours. L'usage itératif de ce verbe d'opinion au terme de son propos résume fort bien l'essentiel de son intervention. Le Président est profondément affecté dans ses états d'âme ; il traduit son amertume non seulement à travers les phrases déclaratives, mais aussi par d'autres modalités d'énoncé : noms, adjectifs évaluatifs et verbes d'opinion sont mis à contribution pour analyser la situation critique de la femme francophone. Hollande n'hésite pas à donner son avis sur la question du genre.

Conclusion

Au total, le discours du Président François Hollande le 20 mars 2013 au forum mondial des femmes francophones à Paris est un véritable laboratoire énonciatif. On y distingue deux principales instances d'énonciation : déictiques et modalités. Les pronoms personnels de la première personne et les démonstratifs simples à valeur spatiale dominent le texte. Quant à la localisation temporelle, le locuteur est préoccupé par les effets néfastes de la ségrégation sexuelle. C'est pourquoi il fait abondamment usage du présent de l'indicatif pour marquer l'urgence de la situation. Aussi les modalités d'énonciation apparaissent-elles dans la totalité de phrases de type assertif qui composent essentiellement le discours ; preuve que le Président Hollande a bonne maîtrise du sujet et en parle avec assurance. Cette conviction est également perçue à travers les modalités d'énoncé, lesquelles sont perceptibles via des noms et adjectifs évaluatifs, les formes verbales à connotation négative. Ce sont autant d'outils énonciatifs qui font du propos présidentiel un discours engagé en faveur de la parité au sein de l'espace francophone.

Bibliographie

Balga Jean Paul, 2010, « Dialogue Nord-Sud : étude de l'acte d'énonciation dans le discours du Président Paul Biya au sommet mondial à Copenhague », *DICE 7/2 Diversité et culturelle en Europe*, Editura Muzeul literaturii Române, pp. 100-115.

Bally Charles, 1969, « Les notions grammaticales d'absolu et le relatif » (1^{ère} édition, 1932), *Essai sur le langage*, Paris, Minuit, Collection « Le sens commun », pp. 189-204.

Benveniste Émile, 1966, *Problèmes de linguistique générale*, T₁, T₂, Paris, Gallimard.

Bilou Edmond, 2004, *Cours de linguistique contemporaine*, New-York, Lincom Europa.

Bilou Edmond, 2004, *La grammaire générative*, Yaoundé, Cameroon University Press.

Bourdieu Pierre, 1982, *Ce que parler veut dire, l'économie des échanges linguistiques*, Paris, Fayard.

Bronckart Jean-Paul et al., 1985, *Le fonctionnement des discours*, Neuchâtel, Paris, Delachaux et Niestlé.

Collectif, 1996, *Textes de référence pour le professeur de français au second cycle des lycées*, T₁, Yaoundé, Coopération française.

Dubois Jean et al., 1991, *Dictionnaire de linguistique*, Paris, Larousse.

Ducrot Oswald et al., 1980, *Les mots du discours*, Paris, Minuit, Collection « Proposition ».

Fromilhague Catherine et Sancier-Chateau Anne, 2004 (réédition), *Introduction à l'analyse stylistique*, Paris, Armand-Colin.

Jakobson Roman, 1963, *Essai de linguistique générale*, T₁ et T₂, Paris, Minuit.

Kerbrat-Orecchioni Catherine, 1980, *L'énonciation. De la subjectivité dans le langage*, Paris, Armand Colin, Collection « Linguistique ».

Laurent Nicolas, 2008, *Initiation à la stylistique*, Paris, Hachette.

Martin Robert, 1992, *Pour une logique du sens*, Paris, PUF.

Mortureux Marie-Françoise, 2013 (2^e édition), *La lexicologie entre langue et discours*, Paris, Armand Colin.

Todorov Tzvetan, 1970, « Problèmes de l'énonciation », in *Langages*, 17, Paris, Minuit, pp. 3-11.

Annexe - corpus

Discours du Président François Hollande à Paris, le 20 mars 2013

En conclusion du Forum mondial des femmes francophones

Monsieur le Secrétaire général de la Francophonie, cher Abdou DIOUF,
Mesdames et Messieurs les ministres,
Mesdames et Messieurs les ambassadeurs,
Mesdames et Messieurs,

C'est un grand honneur que vous nous faites de venir au palais de l'Élysée.

Je tiens à vous accueillir donc pour ce premier Forum mondial des femmes francophones. C'est une initiative qui est venue du président Abdou DIOUF. Je veux remercier l'administrateur de l'OIF, Clément DUHAIME, et toutes les équipes qui ont permis, grâce à leur dévouement, le rayonnement de cette initiative et, au-delà, de la langue française que nous partageons.

La Francophonie, c'est plus qu'une idée ; c'est même davantage qu'une organisation. La Francophonie, c'est d'abord une communauté humaine à travers 77 États qui y adhèrent et près de 250 millions de locuteurs dans le monde. A l'horizon 2050 – nous

serons encore là – on annonce 750 millions de francophones. C’est dire si ce que vous représentez – la Francophonie – est une belle idée promise à un grand avenir.

Ce forum est l’occasion de rappeler que la Francophonie, c’est une diversité. C’est l’accumulation, l’ajout, l’addition de tant de différences qui font que nous sommes unis et rassemblés. Vous êtes ici, nombreuses venant de différents continents. Vous témoignez de la grande richesse de la Francophonie.

Nous avons une langue en partage. Elle a une grande histoire. Et elle ne cesse de s’enrichir, car la langue, c’est la vie.

Beaucoup des mots que nous avons en usage sont des héritages et des métissages. L’histoire de la langue française, c’est l’histoire de l’hospitalité, de l’échange et du partage des mots. Venant de beaucoup de pays, vous avez participé à la construction et à l’élaboration de la langue française. La langue française, ce n’est pas la langue parlée par les Français. C’est la langue parlée, à travers le monde, par toutes celles et tous ceux qui nous font l’honneur de la partager avec nous.

La Francophonie, c’est aussi un rassemblement qui porte des valeurs et des principes. Je rappelle que c’est en français que s’est écrite la déclaration des droits de l’Homme et du Citoyen, en 1789, et que c’est en français aussi qu’a été rédigée la déclaration universelle des droits de l’Homme, en 1948. Notre organisation est donc héritière de cette tradition, de cette volonté, de cette affirmation d’émancipation. Notre langue est un instrument du droit et de la paix. Autant de raisons pour porter aujourd’hui le combat des femmes.

En France, c’est l’une des priorités du gouvernement portée par Najat VALLAUD-BELKACEM qui, je crois, vous a présenté ce qu’elle a engagé avec le gouvernement de Jean-Marc AYRAULT. Un gouvernement strictement paritaire – non, il ne l’est plus ! Puisqu’hélas un membre nous a présenté sa démission. Ce qui fait que dans le gouvernement de Jean-Marc AYRAULT, il y a aujourd’hui plus de femmes que d’hommes.

Une feuille de route a été mise en œuvre dans chaque ministère et nous veillons à ce qu’elle puisse être respectée, dans les nominations, dans les choix de responsables à tout niveau, dans les autorités indépendantes... Nous faisons en sorte que ce principe de parité puisse trouver sa traduction.

Mais nous avons une autre ambition que je voulais vous faire partager car elle peut être aussi la vôtre. Nous avons inventé une troisième génération des droits des femmes. La première, c’était les droits politiques : droit de vote, droit de participer pleinement aux décisions. C’est fait... enfin, pas partout. La seconde génération, c’était et c’est encore les droits sociaux et sanitaires, que les femmes ont chèrement conquis dans les années 1970, et notamment le droit à la contraception ou le droit même à l’interruption volontaire de grossesse.

Et puis, aujourd'hui, ce que nous avons à faire à travers cette troisième génération, c'est de réaliser l'égalité réelle entre les femmes et les hommes : l'égalité dans les rémunérations, l'égalité dans la répartition des temps de vie, pour l'éducation des enfants, l'égalité des destins à travers l'école et les filières.

Mais si nous voulons être à la hauteur des valeurs que nous portons, nous devons justement aller au-delà des frontières de chacun de nos Etats. Nous avons regardé avec faveur et enthousiasme même les « printemps arabes ». Parce que les femmes ont incarné l'inspiration à la démocratie. Elles ont mis la question de l'égalité des droits dans toutes ses dimensions : civiles, politiques, sociales.

Mais ces printemps ne se déroulent pas toujours comme il était prévu. Il y a des replis, il y a des ruptures. Là encore, à chaque fois, ce sont les femmes qui en sont victimes. Je veux donc saluer leur rôle en Tunisie, en Libye, en Egypte et en Syrie, alors que ce pays s'enfoncé depuis deux ans, chaque jour davantage, dans la violence.

C'est la raison pour laquelle la réunion sur l'égalité de l'Union pour la Méditerranée, que nous organisons les 4 et 5 juillet à Paris, devra nous fournir l'occasion d'explorer les moyens de renforcer les liens entre les sociétés civiles de part et d'autre de la Méditerranée. Et donc de prolonger ce que vous avez fait aujourd'hui. Et nous devons faire de la lutte contre les violences faites aux femmes une grande cause de la Francophonie.

Les violences faites aux femmes causent en effet plus de décès et de handicaps que le cancer, le paludisme, les accidents de circulation et même les guerres réunis. On estime à 650 000 – je ne sais ce que valent ces statistiques et comment elles peuvent être établies – mais on estime donc à ce chiffre terrifiant de 650 000, le nombre de femmes qui font l'objet de trafics chaque année dans le monde. Je pense aussi à celles qui sont mutilées, empêchées, reléguées. Je pense enfin à celles qui sont massacrées et qui sont l'objet des conflits eux-mêmes : femmes congolaises, femmes centrafricaines, femmes maliennes, qui ont été les premières victimes du terrorisme.

Et si la France est au Mali, c'est parce qu'elle a été appelée par un pays ami, c'est parce qu'elle agit au nom de la communauté internationale mais c'est aussi parce que des femmes étaient victimes d'oppression, d'obscurantisme et de fondamentalisme que nous sommes aussi allés là-bas. Parce que nous considérons que la cause des femmes vaut aussi que nous déployons nos armées pour les défendre. Je veux saluer ici les pays qui représentent cette volonté, avec nous, de protéger les femmes et de garantir, à travers le droit, leur intégrité corporelle et donc la dignité.

Le plan d'action francophone sur les violences faites aux femmes a été adopté récemment, Monsieur le Secrétaire général, et je vous en félicite. C'était à l'occasion

de la commission de la condition de la femme à New York. C'est une étape importante.

Dans la même direction, il y a eu cette résolution sur la prévention, l'élimination des violences faites aux femmes et aux filles. La France y a contribué.

Et ce texte déclare que les Etats ne peuvent invoquer des considérations culturelles, religieuses ou traditionnelles pour ne pas respecter leurs obligations en matière d'élimination de toutes les formes de violences à l'encontre des femmes et des filles. Aucune religion n'appelle à la violence contre les femmes. Nous avons donc à prendre toutes les mesures partout. Aucun pays n'est exempt de cette responsabilité pour que soit éliminé un certain nombre de pratiques. Je pense aux mutilations génitales et aux mariages forcés et précoces. C'est le rôle aussi de la Francophonie de demander la stricte application de ces recommandations.

Le XVème sommet de la Francophonie sera très important, parce que c'est le XVème, parce qu'il est à Dakar, parce que nous aurons à saluer Abdou DIOUF et lui dire notre amitié. Pour ce XVème sommet, nous aurons à porter à un niveau plus élevé cette exigence de défense des droits des femmes et même de leur protection.

En France, nous entendons montrer l'exemple. Sous l'autorité de Laurent FABIUS, l'action qui est conduite pour le développement, avec Pascal CANFIN, c'est d'assurer l'autonomie économique des femmes, de veiller à la scolarisation des filles, la lutte contre la mortalité maternelle et infantile, notamment en Afrique, et de faire partout prévaloir le principe d'égalité entre les femmes et les hommes. C'est une des conditions que nous posons pour la politique de développement.

Nous ne le faisons pas d'ailleurs, que pour des raisons de droit mais aussi pour des motifs d'efficacité. Car il est démontré que, lorsque l'aide passe par les femmes, elle est souvent beaucoup plus efficace et plus durable, et mise au service de l'éducation des enfants.

Vous me remettez ce soir le texte d'un appel, l'Appel des femmes francophones. Vous demandez à l'ensemble des acteurs de la Francophonie, à travers ce texte, de renforcer la promotion des droits des femmes dans les programmes qui sont menés. Vous demandez la modification, voire même l'abolition de toutes les lois, réglementations, pratiques et coutumes qui sont discriminatoires envers les femmes.

La France souscrit à cet engagement et je pense que cet Appel doit bien aller au-delà de la Francophonie. Il marque pour la première fois la création d'un réseau de solidarité entre les femmes francophones. Vous avez donc été, de ce point de vue, des pionnières.

Je vois dans cet Appel aussi une obligation pour les gouvernements, ceux qui adhèrent à l'Organisation internationale de la Francophonie. Je pense que cet Appel vivra jusqu'au sommet de Dakar et pourra même être intégré dans nos textes fondamentaux.

Voilà, Mesdames, Messieurs, l'Appel de l'Élysée que vous avez prononcé. Cet Appel est le vôtre, mais cet Appel, désormais est le nôtre.
Merci.